

# INFOLETTRE - Mars 2024



## MOT DU MAIRE

Cette année, petit changement : le printemps semble vouloir arriver avant le printemps! La chaleur adoucit nos journées, mais nos activités hivernales ont été perturbées avec cette météo en dent de scie. Ces périodes de temps doux qui deviennent de plus en plus fréquentes ont un impact sur nos activités hivernales, surtout pour nous qui vivons au nord de la Petite-Nation.

J'aimerais vous informer des problèmes que subissent les élus municipaux souvent à cause des internautes qui sont cachés derrière l'anonymat, ce qui devient très irritant et dérangeant pour eux. Comme vous en avez pris connaissance via les médias, actuellement au Québec, depuis les dernières élections municipales, plus de 700 personnes élues ont renoncé à leur fonction. Les raisons : insultes, fausses nouvelles, haine, chantage, menaces, etc.

Je vous remercie, citoyens de Lac-Simon, pour votre civisme, votre respect et votre politesse envers les conseillers et les employés de notre Municipalité. Comme nous sommes élus pour représenter tous les citoyens, il va de soi que nous avons des divergences d'opinions, mais ces divergences n'impliquent pas nécessairement des dissensions.

Lorsque je regarde toutes les réalisations approuvées par notre Conseil municipal, je suis fier de leur esprit de décision, de leur neutralité et de leur intérêt pour répondre à vos besoins. Je suis d'autant plus fier que toutes ces réalisations n'aient pas eu d'impacts sur notre taux de taxation qui demeure parmi les plus bas taux dans l'Outaouais.

Enfin, la plus grande vertu que j'ai mise en pratique depuis quelques années est la patience. En effet, j'aurais voulu que notre nouvel hôtel de ville soit terminé plus tôt, mais ce n'est pas ce que j'ai vécu. J'ai maintenant confiance de pouvoir déménager dans les nouveaux locaux ce printemps. Les travaux avancent rapidement. Les entrepreneurs et tous les professionnels impliqués se croisent les doigts en espérant que les fournisseurs des derniers matériaux puissent les livrer à temps. Nous vous tiendrons au courant au fur et mesure de l'avancement des travaux.

Je vous donne rendez-vous, ce printemps, dans votre nouvel hôtel de ville.

Merci encore de votre attitude respectueuse envers les employés et les élus municipaux.

Jean-Paul Descoeurs  
Maire



## Infolettre

Recevez votre prochaine infolettre par courriel en vous abonnant sur notre site internet : [www.lac-simon.net](http://www.lac-simon.net)

**M'abonner au  
BULLETIN MUNICIPAL**

[Cliquez ici pour vous abonner](#) ▶

[Cliquez ici pour se désabonner](#)

## Rappel : Paiement de taxes 2024

### Pour les comptes de taxes inférieurs à 300 \$ :

Un seul versement, le 1<sup>er</sup> lundi du mois de mars : **4 mars**

### Pour les comptes de taxes supérieurs à 300 \$ :

1<sup>er</sup> versement → le 1<sup>er</sup> lundi du mois de mars : **4 mars**

2<sup>e</sup> versement → le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin : **3 juin**

3<sup>e</sup> versement → le 1<sup>er</sup> mardi du mois de septembre : **3 septembre**

**VOUS DÉMÉNAGEZ ?**

**N'oubliez pas de faire votre  
changement d'adresse.**

**Vous en êtes responsable.**



Inscrivez-vous au compte de taxes en ligne et consultez, en tout temps, vos factures

annuelles et complémentaires. Recevez aussi vos états de comptes et des nouvelles de dernière minute.

Lors de l'émission d'une facture, vous recevrez un courriel vous indiquant qu'une facture est disponible dans votre espace.

**PRENEZ NOTE QUE VOUS NE POUVEZ PAS PAYER VOTRE FACTURE VIA CETTE APPLICATION**

Rendez-vous sur notre site internet dans la section **Services aux citoyens – Taxation** et cliquez sur le lien **COMPTE DE TAXES EN LIGNE**.

Pour faire votre inscription, ayez en main votre facture annuelle 2024 pour **chacune** de vos propriétés. Vous aurez besoin de votre numéro de compte et du montant de votre premier versement.

## REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Pour mieux servir les propriétaires et résidents de Lac-Simon, nous travaillons présentement à la refonte complète de notre site internet qui sera disponible sous peu.

L'adresse du site restera la même : <https://www.lac-simon.net>

Notre échéancier de travail prévoit le déploiement complet du nouveau site internet vers le 1<sup>er</sup> mai 2024. Vous y trouverez plus facilement et beaucoup plus rapidement toutes les informations concernant la Municipalité : administration, services publics, activités et événements, formulaires, etc.

Soyez assuré que les informations qui s'y trouveront seront vérifiées et véridiques. Nous vous invitons à communiquer avec la Municipalité en cas de doute, afin d'éviter la désinformation.



## Votre bibliothèque municipale et ses nombreuses ressources

La bibliothèque municipale de Chénéville/Lac-Simon est membre du RÉSEAU BIBLIO de l'Outaouais.

Situé au 77 rue Hôtel-de-Ville à Chénéville, elle offre un service gratuit et accessible pour tous les citoyens de Chénéville et de Lac-Simon.

Pour être abonné à votre bibliothèque municipale et avoir accès aux ressources numériques, vous devez avoir en main votre numéro d'utilisateur et votre NIP BIBLIO.

**Vous n'avez pas de numéro d'utilisateur? Présentez-vous à votre bibliothèque ou rendez vous au :**

[www.reseaubibliooutaouais.qc.ca/fr/m-abonner](http://www.reseaubibliooutaouais.qc.ca/fr/m-abonner)

**Vous n'avez pas de NIP BIBLIO? Rendez vous au :**

[www.reseaubibliooutaouais.qc.ca/fr/demande-de-nip-biblio](http://www.reseaubibliooutaouais.qc.ca/fr/demande-de-nip-biblio)

**Pour plus d'information : 819-428-4838**



# DÉBARCADÈRE - saison estivale 2024



LES HEURES D'OUVERTURE 2024 DU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL SONT :

- ◆ À partir du 10 mai de 8 h à 20 h, du vendredi au lundi
- ◆ À partir du 15 juin de 8 h à 21 h, tous les jours
- ◆ À partir du 10 août de 8 h à 20 h tous les jours.



La vignette de bateau est obligatoire et est valide pour les saisons estivales de 2022 à 2025. Le coût de la vignette pour les propriétaires et résidents de la Municipalité de Lac-Simon est de 25 \$ par année, par embarcation. Vous pouvez vous la procurer à la Municipalité tout en respectant certaines conditions. Pour toutes informations concernant la tarification ou pour consulter le règlement 541-2024, prière de vous rendre sur le site internet de la Municipalité.

Cette vignette vous donne droit d'accès gratuitement à la plage du Centre touristique du lac Simon.

Pour obtenir une nouvelle vignette, vous pouvez également transmettre le [formulaire](#) et vos documents soit par courriel à [mun@lac-simon.net](mailto:mun@lac-simon.net), les remettre à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture soient de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h ou les remettre aux préposés du débarcadère.

## Jours fériés - Fermeture de nos bureaux

À NOTER QUE LES BUREAUX ET SERVICES MUNICIPAUX SERONT FERMÉS AUX DATES SUIVANTES :

Congé du Vendredi Saint	29 mars	Fête nationale du Québec	Lundi 24 juin*
Lundi de Pâques	1er avril	Fête du Canada	Lundi 1er juillet*
Journée nationale des Patriotes	Lundi 20 mai*	Fête du Travail	Lundi 2 septembre*
		Fête de l'Action de Grâce	Lundi 14 octobre*

\*Débarcadère : ouvert — Écocentre : fermé

## Fin de saison : sentiers de ski de fond et de raquette



Nous tenons à vous rappeler que nos sentiers ont été accessibles grâce à certains propriétaires de la Municipalité. Nous tenons à les remercier de nous avoir prêté généreusement leurs terrains donnant accès à ceux qui souhaitent faire du ski de fond et de la raquette.

Ces propriétaires exigent que les randonneurs s'en tiennent aux pistes entretenues par la Municipalité et qu'aucun véhicule motorisé tel que les motoneiges et les quads n'empruntent ces sentiers.

En dehors de la saison hivernale, nous désirons vous informer que ces sentiers redeviennent privés et non accessibles.

# RECHERCHÉS

## Sauveteurs/sauveteuses de plage



La Municipalité est à la recherche de sauveteurs/sauveteuses qui ont leur certification de sauveteur/sauveteuse nationale, option plage, ou leur croix de bronze pour travailler à la plage municipale.

Si le défi t'intéresse et que tu souhaites travailler à l'extérieur durant tout l'été, la Municipalité t'offre un salaire compétitif avec des avantages intéressants.

Tu vivras une expérience unique.



Si tu es âgé de 16 ans et plus et que tu fais preuve d'autonomie, que tu as le sens des responsabilités et de jugement, ce travail d'été est pour toi.

La Municipalité offre aux sauveteurs/sauveteuses des mises à niveau pour obtenir tes certifications.

Poste saisonnier à 40 h/semaine et 2 jours consécutifs de congé.

Le salaire est selon l'échelle salariale en vigueur.



Si ce défi t'intéresse, fais parvenir ton curriculum vitae, accompagné d'une copie de ta ou de tes cartes de compétence, par la poste, par courriel, ou par télécopie aux adresses et numéro ci-dessous à :

Madame Lisane Fuoco  
Municipalité de Lac-Simon  
849, chemin du Tour-du-Lac  
Lac-Simon (Québec)  
J0V 1E0  
Télécopieur : (819) 428-3455  
Courriel : [dga@lac-simon.net](mailto:dga@lac-simon.net)

*La Municipalité remercie tous les candidats et candidates de leur intérêt et les avise que seules les personnes ayant été sélectionnées pour une entrevue seront contactées.*

# Collecte des matières résiduelles (ordures, recyclages)

	Circuit Est	Circuit Ouest
<b>ORDURES (BAC VERT)</b> : toutes les deux (2) semaines durant toute l'année*.	Lundi	Mardi
<b>RECYCLAGES (BAC BLEU)</b> : toutes les deux (2) semaines durant toute l'année*.	Lundi	Mardi

\* Lors d'un lundi férié, la collecte est reportée d'une journée ([Voir le calendrier des collectes 2024](#)).

## MONSTRES MÉNAGERS

- **SUR L'ÎLE CANARD BLANC** : Du 8 au 12 juillet 2024
- **SUR LES CIRCUITS EST ET OUEST** : Tous les 2e lundis de chaque mois, d'avril à décembre 2024  
(sauf le lundi 14 octobre, la collecte sera reportée au lendemain)

## COLLECTE DE FEUILLES ET D'AIGUILLES DE PIN<sup>1</sup>

### COLLECTE DE BRANCHES<sup>2</sup>



24 mai, 14 juin, 11 et 25 octobre et le 8 novembre

**SEMAINES** : du 27 au 31 mai / du 3 au 7 juin /  
du 7 au 11 octobre et du 21 au 25 octobre 2024

<sup>1</sup>S.V.P. les déposer dans un sac en papier, n'utilisez pas de sacs de plastique, même si ceux-ci sont biodégradables.

<sup>2</sup> Déposez les branches d'environ 7,5 cm de diamètre en amoncellement de 1 mètre par 1 mètre maximum, la partie la

## Compostage



La Municipalité est maintenant membre du Conseil canadien du compost. Au total, plus de 1 042 566 tonnes sont traitées au Québec chaque année.

En 2023, la Municipalité a collecté environ 50 tonnes sur son territoire.

### 7 emplacements où vous pouvez déposer vos sacs de matières organiques

(bacs bruns, de 360 litres, identifiés « Matières organiques »).



- intersection de la route 321 et du chemin du Parc (garage municipal—CDMR);
- dans le stationnement de l'hôtel de ville (849, chemin du Tour-du-Lac);
- intersection 4e rang Sud et chemin Azarie;
- intersection de la route 321 et du chemin St-Laurent;
- intersection du chemin Caron et de la route 315;
- intersection du chemin de la Presqu'île et de la route 315;
- Intersection du chemin Bellefeuille et du chemin du Tour-du-Lac.

**IMPORTANT** : N'utilisez que des sacs de papier pour le compostage ou pour les feuilles. Les sacs de plastique ne sont pas acceptés par les compagnies de recyclage et de compostage.

# Service de l'urbanisme et de l'environnement

## ATTENTION - ATTENTION ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES D'HIVER



Les abris d'auto temporaires d'hiver sont interdits **entre le 15 mai et le 1er octobre**.

Ils doivent être démontés et remisés durant cette période sous peine d'amende. Aucune tolérance n'est accordée. (Règlement U-22-2 art. 6.11.3)

Pssst! N'oubliez pas les clôtures à neige!

## PROGRAMME DE MESURAGE DES BOUES SEPTIQUES 2024

Conformément à la loi (LQE Q2.R22)



Chaque année, sans surprises, la Municipalité active son programme afin de faire respecter la loi provinciale concernant les installations septiques sur son territoire. À partir du 22 avril prochain, les établissements de camping et les commerces seront visés par ces opérations. Ensuite, les immeubles résidentiels seront un à un visités selon leur programme d'entretien.

L'échéancier des mesures de boues est disponible sur notre site internet au lien suivant :

[Calendrier - itineraire 2024.pdf \(lac-simon.net\)](#)

Les deux couvercles de votre installation septique doivent être dégagés et facile d'accès afin que notre équipe puisse bien faire son travail et ne pas engendrer des coûts supplémentaires aux opérations. Toujours dans l'objectif de protéger l'environnement et en particulier nos cours d'eau, nous vous remercions de nous faciliter la tâche d'avance!

Si vous avez des questions à ce sujet veuillez contacter la Municipalité.

## PROGRAMME D'INSPECTION DES BANDES DE PROTECTION RIVERAINE

À la saison estivale, nous aimons profiter des lacs propres et en santé. Il est important de savoir comment aider à sa santé physique, alors combien est-il important également de faire attention à notre habitat et celui des cours d'eau!

Il est à savoir que quand un lac prend de l'âge, l'eau devient chargée en particules et elle devient très souvent de plus en plus boueuse. Lorsque nous dévégétalisons la bande riveraine, nous accélérons son vieillissement.

*La bande de protection riveraine peut sembler être une contrainte en tant que propriétaire riverain, mais elle devrait faire partie également de nos préoccupations concernant la santé du lac. En effet, la bande de protection riveraine sert de filtre à sédiments, polluants et nutriments qui peuvent se retrouver à l'eau qui accélèrent le vieillissement du lac.*

À ce sujet, nous tenons à aviser nos citoyens et contribuables qu'un inspecteur pourra visiter aléatoirement des propriétés qui comportent des bandes de protection riveraine. Nous avons maintenant **accès à une imagerie aérienne haute définition mise à jour annuellement** afin de pouvoir cibler, à l'occasion, les interventions de l'inspecteur sur le terrain.

# de la *Les Bienfaits* BANDE RIVERAINE



Si vous avez un projet qui doit s'effectuer en bande riveraine, il est impératif de nous contacter pour que nous vous informions des possibilités et des règlements applicables. (Règlement U-22-2 et LQE Q-2 R.35 – PPLRI)

*Benjamin Furtado*  
Directeur  
Service de l'urbanisme et de l'environnement

## Samedi 20 juillet 2024

### Journée d'analyse d'eau



**Caserne incendie au 105 chemin du Parc**

**De 9 h à 12 h**

Procurez-vous une bouteille pour recueillir votre échantillon d'eau pour l'analyse à la réception de la Municipalité

Des frais d'environ 40 \$ s'appliquent pour l'analyse bactériologique. Pour les autres types d'analyses et plus d'information, consultez le site de Geostar : <https://geostar-notreau.com>

**SAMEDI 2 MARS**  
DE 10 H À 16 H

**SAMEDI 6 AVRIL**  
DE 10 H À 16 H

**SAISON ESTIVALE 2024:**  
du 4 mai au 12 octobre 2024  
du jeudi au lundi : 8 h à 16 h  
(fermé les mardis et mercredis)

**COORDONNÉES**  
L'écocentre est situé au  
123 chemin du Parc  
Tél. : 819-428-3906, poste 1879

Service gratuit offert aux propriétaires et résidents de Lac-Simon.  
Une preuve, telle que compte de taxes ou carte citoyenne, sera demandée.

### Matières et matériaux acceptés :

- Bois d'œuvre
- Bois traité
- Meubles en bois
- Palettes
- Bois composé
- Contreplaqué
- Mélamine
- Panneaux de particules
- Branches (moins de 3 pouces de diamètre)  
*Sous réserve d'une restriction de la SOPFEU*
- Matériaux de construction / rénovation
- Isolants
- Gypse
- Tuyaux
- Métaux
- Résidus domestiques
- Peinture
- Huiles usées
- Piles
- Ampoules, tubes néons
- Appareils électriques et électroniques (cellulaires, ordinateurs, etc.)
- Meubles
- Électroménagers
- Bonbonnes de propane (1 lbs)



- Pneus usagés sans jantes à l'exception des pneus surdimensionnés

### Matières et matériaux refusés :

- Gravats :
- Morceaux d'asphalte
- Béton
- Briques
- Ciment durci
- Granulats
- Pierre concassée
- Roc
- Bardeau d'asphalte
- Armes à feu, explosifs et munitions
- Déchets radioactifs et biomédicaux
- Carcasses d'animaux
- Vêtements
- Seringues, aiguilles et médicaments périmés
- Résidus dangereux de provenance commerciale
- Résidus domestiques dangereux tels que :
  - Chlore
  - Acides et bases
  - Pesticides
- Résidus de jardins
- Feuilles
- Gazon
- Aiguilles de pin
- Terre
- Matériaux en trop grande quantité et non triés

Aucuns matériaux relatifs à un permis de démolition ne seront acceptés.

# Camp de jour - Aide financière

Le Conseil accorde un remboursement maximal de 50 \$ /jour, par enfant, pour un maximum 250 \$ par enfant, annuellement. Les parents peuvent bénéficier de ce remboursement sur présentation d'un reçu attestant le paiement de semaines complètes et de plusieurs semaines consécutives pour un camp de jour de notre région. Si vous êtes résident permanent, vous pouvez faire votre demande de remboursement.

Communiquez avec nous pour obtenir le formulaire à remplir ou pour de l'information :

Courriel : [communication@lac-simon.net](mailto:communication@lac-simon.net)

Téléphone : 819-428-3906, poste 1809



## À NE PAS MANQUER : Mini salon de l'environnement



Mai 2024—Mois de l'arbre et des forêts 2024

En collaboration avec le gouvernement du Québec—Enviro Éduc-Action, un mini-salon de l'environnement aura lieu un samedi entre la dernière semaine de mai et la fin juin selon la disponibilité des arbres qui seront distribués aux citoyens (les arbres n'étant pas disponibles plus tôt en mai)

Gazebo du parc Dragon du lac, à l'angle du chemin du Tour-du-Lac et du chemin du Parc

Encore cette année, une distribution gratuite de petits arbres sera organisée dans notre localité. Quelle belle occasion de contribuer à la santé de notre environnement.

Les essences disponibles et les quantités seront disponibles au début mai.

Surveillez nos annonces à ce sujet sur notre site internet et sur Facebook.

Kiosques d'information

Références et spécialistes sur place pour répondre aux questions des visiteurs

Distribution de compost

## BONNE NOUVELLE : La Municipalité a reçus plusieurs subventions pour l'amélioration de votre milieu de vie

**Population active**, un montant de **8 614,43 \$**

Pour l'acquisition d'un tapis de plage et d'une chaise adaptée pour les personnes à mobilité réduite qui seront installés à la plage municipale dès l'été 2024.

**Plaisir de bouger**, un montant de **10 000 \$**

Pour achats de matériel (patins, raquettes, casques de protection), animation et entretien de nos installations hivernales.

**Nouveaux Horizons**, un montant de **25 000 \$**

Pour l'achat de toiles rétractables pour le pavillon au parc Dragon du Lac.

# RECHERCHÉS

Manœuvre — Travaux publics

Postes étudiants, été 2024

La Municipalité est à la recherche d'étudiants (16 ans et +) pour différents postes temporaires.

Pour plus d'information, consultez l'offre d'emploi disponible sur notre site internet, dans la section [«Emploi»](#)

**Grande fête d'hiver**

C'est un rendez-vous, les 8 et 9 mars 2024  
Sous le chapiteau, près du parc Dragon du lac

**Vendredi 8 mars**

10 h : Yoga sur neige

Venez en famille,  
Invitez vos amis

Randonnées de traîneaux à chiens

Hot-dogs gratuits selon avis

**Samedi 9 mars**

13 h : Jeux et animation

19 h : Spectacle de feu

20 h : Spectacle grandiose (surprise)

Restauration et service de bar

Musique

Camion de rue sur place

\$\$\$—Argent comptant seulement au bar et au restaurant—\$\$\$

En raison de la hausse de température des derniers jours, nous sommes dans l'obligation d'annuler les journées d'activités prévues les 8 et 9 mars 2024

Le Comité des loisirs travaille actuellement à l'élaboration d'un autre projet en remplacement de ces journées d'activités.



# La Traversée du lac Simon

## Samedi 10 août 2024

Encore cette année, La Municipalité de Lac-Simon organisera la Traversée du lac Simon.

**Du 5 au 10 août**, c'est une semaine remplie d'activités diverses qui attend les citoyens et visiteurs, des plus jeunes au plus expérimentés.

La **Corporation des loisirs de Papineau**, les **municipalités de Lac-Simon et Duhamel** ainsi que le **Centre touristique du Lac-Simon (SÉPAQ)** s'unissent pour poursuivre le succès de cet événement.

Le concept restera sensiblement le même concernant les épreuves cependant, la traversée à la nage sera de 12 km. Nous aurons le 4 km, le 2 km, le 500 mètres, une course à relais et nous referons la traversée en planche à pagaie.

### FORAITS—COMMANDITES

PRÉSENTATEUR OFFICIEL.....	5 000 \$	ÉPREUVE 2 KM .....	1 000 \$	ESTURGEON DORÉ .....	500 \$
COLLABORATEUR MAJEUR .....	2 500 \$	ÉPREUVE 500 M .....	1 000 \$	ACHIGAN ARGENTÉ .....	200 \$
TRAVERSÉE 12 KM.....	1 500 \$	ÉPREUVE RELAIS .....	1 000 \$	OUANANICHE BRONZÉE .....	100 \$
ÉPREUVE 4 KM.....	1 000 \$	TRUITE PLATINE .....	750 \$		

TOUT AUTRE CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERA APPRÉCIÉE

## Bénévoles recherchés

**Vous avez un peu de temps libre?**

**Vous aimez rencontrer les gens de votre communauté et être vraiment utile?**

**Pour la Traversée du lac Simon, nous avons grandement besoin de bénévoles pour occuper ces postes le samedi 10 août 2024 :**

- Juges de virages
- Chronométreur en chef
- Chronomètres
- Juge en chef à l'arrivée
- Juges à l'arrivée
- Commis à la course
- Contrôleurs pour aider les commis à la course
- Secrétaire (entrée de données : résultats)

Notez qu'il y aura une courte formation, à suivre en ligne, avec la Fédération de natation du Québec une semaine avant les épreuves.

**Les personnes intéressées à faire partie de notre équipe de bénévoles ou à fournir une embarcation, peuvent communiquer avec madame Lucie Groleau à [info@lac-simon.net](mailto:info@lac-simon.net)**



## Pssst...

Salut! C'est moi, Jeannot Lapin.

J'imagine que tu as hâte de me revoir. Eh bien! Moi j'ai très hâte, surtout pour te remettre des surprises, comme l'an passé.

Pour faire ma rencontre, tu dois t'inscrire au plus tard le **22 mars** à l'adresse suivante : [info@lac-simon.net](mailto:info@lac-simon.net) et indiquer ton **nom, ton adresse et ton âge dans le courriel**. Après cette date, aucune inscription ne sera acceptée.

L'activité se déroulera le  
**samedi 30 mars, de 14 h à 16 h**  
sous le pavillon du parc Dragon du Lac  
et elle est réservée  
aux enfants (et petits-enfants),  
de 10 ans et moins, de Lac-Simon.

Une confirmation d'inscription  
sera envoyée par courriel.

En attendant, sois sage.

**Joyeuses Pâques**